

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-1472

présenté par

Mme Le Pen, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet, M. Pajot et Mme Pujol

**ARTICLE 31**

À la fin, substituer au montant :

« 26 864 000 000 € »

le montant :

« 16 864 000 000 € ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

En 2018, le coût de la participation de la France à l'UE a augmenté par rapport à 2017 pour atteindre entre 7.4 et 6.2 Mds suivant la méthode de calcul (entre 4.4 et 5.4 Mds en 2017). Les chiffres ne sont pas encore disponibles pour 2019.

Mais depuis la prévision écrite en LFI pour 2020, la participation brute de la France augmente de plus de 25 % sans que l'action de l'Union européenne ait amélioré en quoi que ce soit la situation de la France et la vie quotidienne des Français

Il apparait donc nécessaire de diminuer de façon substantielle notre contribution, ce qui permettra dans le même temps de neutraliser les effets néfastes d'une grande partie des décisions de Bruxelles sur nos finances publiques.